



Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	10

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N° 2008-05-89

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Absente : Mme Laure PELATAN

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-Président, évoque la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Afin d'assurer la direction générale des services de la Communauté de Communes Terre de Camargue, il propose au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs en créant un emploi de Directeur Général des Services des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :

Département du Gard
Communauté de Communes



13, rue du Port - 30220 AIGUES-MORTES

Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	10

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N° 2008-05-90

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Absente : Mme Laure PELATAN

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec l'association Littoral Camargue Basket

Monsieur CONDE, Vice-Président, évoque la délibération n°5 du 24 novembre 2004 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé une doctrine définissant les modalités de participation de la Communauté de Communes Terre de Camargue en direction des sports collectifs jusqu'à la catégorie dix-huit ans.

Afin de permettre l'application de cette doctrine, l'Assemblée a accepté, par délibération n°8 du 6 avril 2005, déposée en Préfecture du Gard le 13 avril 2005, de conclure une convention de partenariat avec l'association LITTORAL CAMARGUE BASKET, 30220 Aigues-Mortes pour une durée de trois ans. Il convient aujourd'hui de la prolonger par un avenant dont le terme est fixé au 31 décembre 2008 pour correspondre à l'exercice comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'approuver un avenant n° 2 à la convention de partenariat conclue avec l'association LITTORAL CAMARGUE BASKET, 30220 Aigues-Mortes, dans le cadre de la doctrine en direction des sports collectifs jusqu'à la catégorie dix-huit ans, prolongeant son terme jusqu'au 31/12/2008*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :



Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	10

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N° 2008-05-91

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Absente : Mme Laure PELATAN

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Opération Canton Pass' 2008 – Convention-type de partenariat avec les prestataires :

Monsieur CONDE, Vice-Président, explique que la Communauté de Communes Terre de Camargue mène des actions en direction des jeunes de 12 à 18 ans dans le cadre de l'opération Canton Pass' regroupant des dispositifs d'animations culturelles et sportives au travers d'un chéquier de prestations. Pour cela, une régie de recettes a été créée par le Conseil Communautaire.

Lors de sa réunion du 14 mai 2008, le Comité de Pilotage pour l'Opération Canton Pass' 2008 a proposé d'avancer à 11 ans l'âge d'accès au chéquier Canton Pass'.

De plus, afin de déterminer les activités du Canton Pass' 2008, assurées par les entreprises prestataires, il convient d'adopter une convention-type de partenariat qui sera conclue avec chaque entreprise, valable jusqu'au 31 décembre 2008, fixant les modalités administratives, financières et techniques de leur collaboration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'accepter de proposer le chéquier Canton Pass' aux enfants âgés de 11 à 18 ans,*
- *D'adopter la convention-type de partenariat avec les entreprises prestataires pour l'opération Canton Pass', valable jusqu'au 31 décembre 2008,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :

Département du Gard
Communauté de Communes



13, rue du Port - 30220 AIGUES-MORTES

Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	10
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

N° 2008-05-92

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Absente : Mme Laure PELATAN

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Opération Canton Pass' 2008 : Tarif 2008 du chéquier Canton Pass'

Monsieur CONDE, Vice-Président, rappelle que la Communauté de Communes Terre de Camargue mène des actions en direction des jeunes de 11 à 18 ans dans le cadre de l'opération Canton Pass' regroupant des dispositifs d'animations culturelles et sportives au travers d'un chéquier de prestations. Pour cela, une régie de recettes a été créée par le Conseil Communautaire.

Suite à la réunion du Comité de Pilotage du 14 mai 2008, il propose de maintenir à 43 € le tarif du chéquier Canton Pass' délivré aux jeunes et prévoir l'édition de 200 chèquiers, représentant un montant total de 8 600 € distribués ainsi :

- 75 chèquiers pour Aigues-Mortes, soit 3 225 €
- 75 chèquiers pour le Grau du Roi, soit 3 225 €
- 50 chèquiers pour Saint Laurent d'Aigouze, soit 2 150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *De fixer à 43 € le prix du chéquier Canton Pass' 2008*
- *De prévoir 200 chèquiers représentant un montant total de 8 600 €, répartis comme indiqué ci-dessus*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :

Département du Gard
Communauté de Communes



13, rue du Port - 30220 AIGUES-MORTES

Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	10

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N° 2008-05-93

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Absente : Mme Laure PELATAN

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Opération Canton Pass' 2008 – accès piscine

Monsieur CONDE, Vice-Président, rappelle que la Communauté de Communes Terre de Camargue mène des actions en direction des jeunes de 11 à 18 ans dans le cadre de l'opération Canton Pass' regroupant des dispositifs d'animations culturelles et sportives au travers d'un chéquier de prestations. Pour cela, une régie de recettes a été créée par le Conseil Communautaire.

Suite à la réunion du Comité de Pilotage du 14 mai 2008, il propose la gratuité pour deux entrées piscine par chéquier Canton Pass'.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'accepter la gratuité pour 2 entrées piscine par chéquier Canton Pass'*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :



Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	10

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire**

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N° 2008-05-94

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD – Dominique DIAS – Yves FONTANET – Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS – Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Absente : Mme Laure PELATAN

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) - lancement d'une enquête publique du plan de zonage dans chaque commune

Madame BRACHET, Vice-Présidente, évoque la délibération n°7 du conseil communautaire du 1^{er} avril 2004 créant le service public d'assainissement non collectif (SPANC) ainsi que son règlement approuvé par délibération n° 2008-02-13 du 27 février 2008.

Dans le cadre de la mise en place du service public d'assainissement non collectif sur le territoire, la Communauté de Communes Terre de Camargue a fait réaliser une étude par le bureau d'études BCEOM afin de déterminer un plan de zonage d'assainissement.

Ce plan de zonage doit aujourd'hui être soumis à une enquête publique dans chaque commune. Les frais seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Les communes du Grau du Roi et d'Aigues-Mortes ayant établi la concordance entre leur PLU et le zonage d'assainissement proposé, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la demande d'enquête publique sur ces deux communes.

La ville de Saint Laurent d'Aigouze n'étant pas en mesure, à ce jour, d'établir la concordance entre son PLU et le zonage d'assainissement proposé, l'enquête publique y sera donc réalisée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *De soumettre le plan de zonage du service public d'assainissement non collectif dans chaque commune membre de la Communauté de Communes Terre de Camargue*
- *De prendre en charge les frais y afférent*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme

Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.

**Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :



Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	10

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire**

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N° 2008-05-95

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Absente : Mme Laure PELATAN

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Convention relative au fonctionnement et au financement du point emploi dans le cadre du Réseau Départemental pour l'Emploi porté par la Communauté de Communes Terre de Camargue

Monsieur ALBET évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence relative aux actions de développement économique telles que les Points -Emploi existants ou à créer et les structures permettant l'insertion professionnelle. Une convention de partenariat est conclue entre la Communauté de Communes Terre de Camargue et l'ANPE.

L'ANPE et le Conseil Général du Gard, en date du 21 décembre 2007, ont conclu une convention pour la mise en place d'un réseau départemental pour l'emploi.

Il convient aujourd'hui de conclure une convention avec le Conseil Général du Gard relative au financement du point emploi dans le cadre du réseau départemental pour l'emploi porté par la Communauté de Communes Terre de Camargue et définissant les responsabilités et les participations respectives des cosignataires pour l'organisation et le financement de ce point emploi.

La Communauté de Communes Terre de Camargue, porteur du point emploi assure :

- L'accueil des publics demandeurs d'emploi,
- Le suivi des personnes dans leur recherche d'emploi ou d'orientation professionnelle
- L'analyse des besoins rencontrés sur le territoire par les demandeurs d'emploi et par les employeurs en recherche de personnel
- Le développement d'un partenariat avec les acteurs de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le porteur du point emploi s'engage à mettre en place, tous les trois mois, un comité technique de suivi des situations des personnes accueillies, dans la perspective d'optimiser leur accès à l'emploi durable, et à établir un bilan global à l'échéance de la présente convention.

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2008.

Pour le financement du point emploi, le Conseil Général du Gard s'engage à verser une participation de 23 000 € dont les versements seront effectués de la façon suivante :

- 40% de l'aide dès signature de la présente convention
- 40 % à la première échéance semestrielle sur présentation d'un bilan étape
- Le solde au début du dernier mois de validité de la convention sur présentation du bilan écoulé.

Ces trois versements devront faire l'objet d'une demande de paiement par la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'adopter la convention relative au fonctionnement et au financement du point emploi dans le cadre du Réseau Départemental pour l'Emploi comme indiqué ci-dessus et dont l'échéance est fixée au 31/12/2008*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les demandes de versements de la participation financière du Conseil Général du Gard*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :

Département du Gard
Communauté de Communes



13, rue du Port - 30220 AIGUES-MORTES

Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	10
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

N° 2008-05-96

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE –Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Absente : Mme Laure PELATAN

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Avenant n° 1 lot 1 du marché de travaux de mise en œuvre d'un traitement des pesticides sur la station de pompage d'Aimargues

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, rappelle l'opération de mise en œuvre d'un traitement des pesticides sur la station de pompage d'Aimargues qui avait fait l'objet, pour la dévolution des travaux, d'une consultation en marché négocié avec deux lots : un lot n°1 de travaux portant sur le génie civil et les équipements périphériques et un lot n°2 de prestations de service portant sur la location sur trois ans de 6 filtres. Par délibération n° 2007-11-14-18, du 14 novembre 2007, le Conseil Communautaire a attribué le lot n° 1 à la SDEI, 30470-Aimargues pour un montant de 315 000.00 € HT.

Dans le cadre des travaux du lot n°1, il était prévu, pour l'alimentation des filtres en eau brute, de se raccorder entre la bache de reprise et un regard de jonction des deux refoulements des forages concernés par le traitement, raccordement avec un « té » et deux vannes laissant la possibilité de maintenir le fonctionnement actuel (by-pass possible des filtres). Cependant, après terrassement de la zone concernée, il s'avère qu'un ouvrage en béton solidaire de la bache empêche les travaux initialement prévus.

En conséquence, il est nécessaire d'apporter des modifications au raccordement prévu à l'origine et donc de modifier le montant de la prestation comme suit :

- Montant initial de base du marché :..... 315 000.00 € HT
- Plus value, objet de l'avenant n°1..... 14 600.00 € HT soit 17 461.60 € TTC
- Montant définitif du marché de base 329 600.00 € HT soit 394 201.60 € TTC

L'avenant entraîne une augmentation de 4.6 % du montant global du marché initial.

Il est précisé qu'une augmentation de quatre semaines du délai global du marché (lot n° 1) est nécessaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'approuver l'avenant n° 1 en plus value, relatif au lot n° 1 « Génie civil » du marché de traitement des pesticides sur la Station de pompage d'Aimargues, avec la SDEI 30470 AIMARGUES, modifiant le montant de la prestation comme indiqué ci-dessus,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.*

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :

Département du Gard
Communauté de Communes



13, rue du Port - 30220 AIGUES-MORTES

Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	10

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N° 2008-05-97

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE –Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Absente : Mme Laure PELATAN

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Convention tripartite d'occupation de locaux pour pose d'antennes de télécommunications avec la SDEI et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard (SDIS 30)

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Etudes, construction et exploitation du réseau d'adduction d'eau potable des communes membres ». L'exploitation du réseau d'adduction d'eau potable a été confiée à la société SDEI - 69140 Rillieux la Pape, par un contrat de délégation de service public le 1^{er} juillet 2003 pour une durée de douze ans.

Par délibération n° 2007-06-27-07 du 27 juin 2007, le Conseil Communautaire a adopté une convention cadre tripartite d'occupation de locaux pour pose d'antennes de télécommunication dont le terme est fixé au 31/12/2012.

Le SDIS 30 a émis le souhait d'installer deux antennes sur le Château d'eau de Montplaisir au Grau du Roi afin d'établir un relais entre son centre d'appels téléphoniques basé à Nîmes et la caserne du Grau du Roi. S'agissant d'un service public, il propose à l'Assemblée de consentir la mise à disposition d'occupation du domaine public pour l'installation de ces deux antennes sur le château d'eau, à titre gracieux. Conformément à la convention cadre, cette mise à disposition sera conclue jusqu'au 31/12/2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention tripartite d'occupation de locaux pour pose d'antennes de télécommunications, consentie à titre gracieux, entre la Communauté de Communes Terre de Camargue, la SDEI sise 69140 Rillieux la Pape et le SDIS 30 – 30000 Nîmes, fixant les conditions administratives, techniques et financières de cette occupation, jusqu'au 31/12/2012.
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :



Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	10

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N° 2008-05-98

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE –Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Absente : Mme Laure PELATAN

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Reconstruction de la piscine du Grau du Roi – Avenant n° 1 lot 10 « peinture et décoration »

Monsieur FONTANET, Vice-Président, évoque la délibération n° 2006-06-21-31-17 du 21 juin 2006 par laquelle le Conseil Communautaire a attribué le lot n°10 « Peinture et décoration » du marché de reconstruction de la piscine à l'entreprise ROUX PEINTURE, 30000 NIMES pour un montant de 21 931.93 € HT.

Les gaines de ventilations apparentes, prévues en faux plafond, dans la zone vestiaires et administration ont dû, à la demande du bureau de contrôle qui estime que les durées de coupe-feu n'auraient pas été suffisantes, être abaissées pour se retrouver finalement apparentes.

Afin de ne pas laisser ces gaines en métal brut, il convient de prendre en compte la mise en peinture de ces éléments.

En conséquence, il est nécessaire de modifier le montant de la prestation comme suit :

- Montant initial de base du marché : 21 931.93 € HT
- Plus value, objet de l'avenant n°1 731.85 € HT soit 875.29 € TTC
- Montant définitif du marché de base 22 663.78 € HT soit 27 105.88 € TTC

L'avenant entraîne une augmentation de 3.34 % du montant global du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'approuver l'avenant n° 1 en plus value, relatif au lot n° 10 « Peinture et décoration » du marché de reconstruction de la piscine à l'entreprise ROUX PEINTURE, 30000 NIMES, modifiant le montant de la prestation comme indiqué ci-dessus,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifiée, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :



Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	10

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire**

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

N° 2008-05-99

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD – Dominique DIAS – Yves FONTANET – Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS – Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Absente : Mme Laure PELATAN

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Reconstruction de la piscine du Grau du Roi – Avenant n° 1 lot 11 « Faux plafonds acoustiques »

Monsieur FONTANET, Vice-Président, évoque la délibération n° 2006-10-18-26-03 du 18 octobre 2006 par laquelle le Conseil Communautaire a attribué le lot n°11, « Faux plafonds-Acoustiques », du marché de reconstruction de la piscine à l'entreprise PLENUM 78460 CHEVREUSE, pour un montant de 32 966.00 € HT.

A la demande du bureau de contrôle, il est nécessaire de réaliser le flocage de deux poteaux métalliques enchâssés dans des cloisons en aggloméré de ciment pour pouvoir assurer un coupe-feu une heure.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation comme suit :

- Montant initial de base du marché : 32 966.00 € HT
- Plus value, objet de l'avenant n°1 450.00 € HT soit 538.20 € TTC
- Montant définitif du marché de base 33 416.00 € HT soit 39 965.54 € TTC

L'avenant entraîne une augmentation de 1.37 % du montant global du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'approuver l'avenant n° 1 en plus value, relatif au lot n° 11 « Faux plafonds acoustique » du marché de reconstruction de la piscine à l'entreprise PLENUM, 78460 CHEVREUSE, modifiant le montant de la prestation comme indiqué ci-dessus,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.*

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :



Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	10
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
37	0	0

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N° 2008-05-100

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Laure PELATAN - Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Reconstruction de la piscine du Grau du Roi – Avenant n° 2 lot 2 « Gros œuvre »

Monsieur FONTANET, Vice-Président, évoque la délibération n° 2006-06-21-31-17 du 21 juin 2006, par laquelle le Conseil Communautaire a attribué le lot n°2 « Gros Œuvre » pour le marché de reconstruction de la piscine du Grau du Roi, à l'entreprise DESHONS CONSTRUCTION SODEC - 30170 LA CADIÈRE ET CAMBO, pour un montant initial de 712 000 € HT.

Par délibération n° 2007-11-14-20 du 14 novembre 2007 le Conseil Communautaire a adopté un avenant n°1 en plus value d'un montant de 40 211.00 € HT.

Suite à la demande du bureau de contrôle, il convient d'enduire certains murs, notamment la cloison de la chaufferie et du local de rangement, sur une face, afin d'avoir une protection coupe-feu de deux heures. Ces enduits doivent être réalisés sur une surface de 72m² représentant une dépense de 3 456.00 € HT soit 4 133.38 € TTC.

De plus, pour optimiser l'utilisation du bassin d'initiation, il serait souhaitable de mettre en œuvre des lignes d'eau perpendiculaires au bassin. Cette opération implique la réalisation de quatre « carottages » pour y sceller les ancrages des lignes d'eau dont le coût s'élève à la somme de 440.00 € HT soit 526.24 € TTC.

En conséquence, il propose de modifier le montant de la prestation comme suit :

- Montant initial de base du marché :712 000.00 € HT
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 :40 211.00 € HT soit 48 092.36 € TTC
- Plus-value, objet de l'avenant n°2 :3 896.00 € HT soit 4 659.62 € TTC
- Montant définitif du marché de base :756 107.00 € HT soit 904 303.98 € TTC

La plus value dans sa globalité s'élève à 6.19 % par rapport au marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa réunion du 14 mai 2008, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'approuver l'avenant n°2 en plus value, relatif au lot n°2 « Gros oeuvre » du marché de reconstruction de la piscine du Grau du Roi avec l'entreprise DESHONS CONSTRUCTION SODEC - 30170 LA CADIÈRE ET CAMBO, comme indiqué ci-dessus.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.*

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire**

Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	10

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
37	0	0

N° 2008-05-101

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Laure PELATAN - Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

**Objet : Reconstruction de la piscine du Grau du Roi – Avenant n°2 lot 8
« Carrelage-Faïence » :**

Monsieur FONTANET, Vice-Président, évoque la délibération n° 2006-06-21-31-17 du 21 juin 2006, par laquelle le Conseil Communautaire a attribué le lot n°8 « Carrelage – Faïence » pour le marché de reconstruction de la piscine du Grau du Roi, à l'entreprise CARRELAGE PLUS – 77850 LE MEE SUR SEINE, pour un montant initial de 249 900.00 € HT.

Par délibération n° 2007-11-14-19 du 14 novembre 2007 le Conseil Communautaire a adopté un avenant n°1 en plus value d'un montant de 4 405.78 € HT.

Avant de lancer définitivement les travaux de Centre de Forme, la Communauté de Communes a souhaité procéder à une mise à jour de son programme, notamment en ce qui concerne le contenu et les activités à y développer.

Parallèlement à cette exécution différée, la Communauté de Communes a souhaité améliorer notablement la qualité des revêtements de sol des parties « pieds chaussés » de la piscine initialement prévus en sol souple, en remplaçant celle-ci par du carrelage, cela en particulier du fait de pathologies récentes rencontrées par ailleurs et compte tenu d'un avis peu favorable du Bureau de Contrôle.

C'est ainsi qu'a été établi l'avenant n° 1 au marché du lot n° 8 de l'entreprise CARRELAGE PLUS. En revanche, dans le cadre de cet avenant, du fait de la difficulté de prévoir une date de finalisation du programme du centre de forme, les travaux de carrelage du Centre de forme, initialement prévus, ont été déduits, leur localisation initiale pouvant être remise en cause dans le cadre de cette démarche.

Ayant décidé de réaliser le centre de forme, la Communauté de Communes a lancé, le 5 mai, la consultation du centre de forme : équipement Sauna, Hammam, Spa qui a fait l'objet d'une étude spécifique et qui avait été différée également dans le cadre de ce qui précède.

Le projet étant de ce fait repris, il y a lieu de passer un nouvel avenant n° 2 au marché du lot n° 8 pour pouvoir exécuter les travaux de carrelage sols et murs du centre de forme.

En conséquence, il est proposé de modifier le montant de la prestation comme suit :

- Montant initial de base du marché : 249 900.00 € HT
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 : 4 405.78 € HT soit 5 269.32 € TTC
- Plus-value, objet de l'avenant n°2 : 32 241.86 € HT soit 38 561.26 € TTC
- Montant définitif du marché de base : 286 547.64 € HT soit 342 710.98 € TTC

La plus value dans sa globalité s'élève à 14.66 % par rapport au marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa réunion du 14 mai 2008, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'approuver l'avenant n°2 en plus value, relatif au lot n°8 « Carrelage – Faïence » du marché de reconstruction de la piscine du Grau du Roi avec l'entreprise CARRELAGE PLUS – 77850 LE MEE SUR SEINE, comme indiqué ci-dessus.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :



Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	10

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire**

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
37	0	0

N° 2008-05-102

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD – Dominique DIAS – Yves FONTANET – Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS – Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Laure PELATAN – Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Aménagement intérieur de la piscine du Grau du Roi :

Monsieur Léopold ROSSO, Président, rappelle les travaux de reconstruction de la piscine du Grau du Roi et évoque la nécessité de réaliser l'aménagement intérieur.

Pour cela, un appel d'offres a été lancé le 11 mars 2008 suivant la procédure des marchés négociés conformément à l'article 35-I.1 du Code des Marchés Publics.

Ce marché est composé de deux lots, à savoir :

- Lot 1 : « équipement intérieur » comprenant l'aménagement de casiers, cabines, vestiaires et accueil
- Lot 2 : « Contrôle d'accès » correspondant au matériel informatique, aux tourniquets d'accès, au module de caisse et aux cartes magnétiques.

Quatre offres ont été déposées pour chaque lot, avant la date limite fixée au 07/05/2008, répondant globalement aux critères de sélection.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 mai 2008 a attribué le marché comme suit :

- Lot 1 : « Equipement intérieur » attribué à la société IMATEC – 59874 WAMBRECHIES Cedex pour un montant de 105 136.00 € HT soit 125 742.66 € TTC comprenant la solution de base + option 1.
- Lot 2 : « Contrôle d'accès » attribué à la société ELISATH – 54850 MEISSEIN pour un montant de 38 415.75 € HT soit 45 945.24 € TTC comprenant la solution de base + options 1 et 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'attribuer le marché pour l'aménagement intérieur de la piscine du Grau du Roi, lots 1 et 2, comme indiqué ci-dessus*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO



Date de la convocation		
15/05/2008		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	27	10

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
37	0	0

N° 2008-05-103

L'an deux mille huit et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents :

M. Mmes : Bruno ALBET – Enry BERNARD-BERTRAND- Cédric BONATO – Carine BORD – Annie BRACHET – Alain CAMPACI – Julien CANCE – Santiago CONDE – Diane COULOMB – Jean-Paul CUBILIER – Jacques DELORD - Dominique DIAS – Yves FONTANET - Noël GENIALE – Muriel GIBERT – Christine GROS - Lionel JOURDAN – Fabrice LABARUSSIAS – Patricia LARMET – André MORRA – Philippe PARASMO – Laure PELATAN - Khadija PINCHON – Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND – Léopold ROSSO – Jean SPALMA .

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Jean SPALMA – Mme Florence COMBE pour M. Dominique DIAS – M. André DELLA-SANTINA pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Khadija PINCHON – M. Richard PAULET pour M. Cédric BONATO – Mme Maryline POUGENC pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. André MORRA

Secrétaire de séance : Mme Khadija PINCHON

Objet : Avenant n° 1 marché enlèvement et évacuation des recyclables secs des points d'apport volontaire (colonnes)

Monsieur Noël GENIALE, Vice-Président, évoque la délibération n° 3 du 13 juin 2005 par laquelle le Conseil Communautaire a attribué le marché pour l'enlèvement et l'évacuation des recyclables secs des points d'apport volontaire (colonnes), à l'entreprise ROCHEBLAVE ENVIRONNEMENT – 30420 CALVISSON dont le terme est fixé au 06/07/2008.

N'ayant pas obtenu le rapport annuel d'activités du titulaire du marché, dans les délais, il n'a pas été possible de réaliser le nouveau CCTP pour la relance du marché.

Il convient donc, d'adopter un avenant n°1 à ce marché prolongeant sa durée de 1 mois, soit jusqu'au 06/08/2008, afin de permettre le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence pour le nouveau marché dans le respect des délais qui s'imposent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- *D'approuver l'avenant n°1 du marché d'enlèvement et d'évacuation des recyclables secs des points d'apport volontaire fixant son terme au 06/08/2008,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22 mai 2008.
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichée ou notifiée le :